

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 19 JUIN 2006

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 8 juin 2006, accompagnée d'un ordre du jour comportant 49 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Présidence de M. J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff ;
Présents : MM. ~~R. BIEFNOT~~, MILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, ~~DUPONT~~, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, M. SAKAS, Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, DI RUPO, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, MM. ~~SPEER~~, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, je vous propose d'entamer nos travaux. Le procès-verbal est à votre disposition et est déposé sur la table. Je dois excuser les absences de mes collègues Richard BIEFNOT, Jean-Pierre DUPONT et Bernard BIEFNOT ainsi que l'arrivée tardive de Mme Joëlle POURBAIX. Alors, je dois vous donner une information. M. MERCIER a souhaité rejoindre le groupe CDH à partir de ce jour.

M. BEUGNIES, Conseiller : Je voudrais quand même ajouter quelque chose, qu'il n'y ait pas de confusion, je n'ai absolument rien contre M. Willy MERCIER et j'admire beaucoup son courage, compte tenu d'ailleurs du fait que moi aussi j'ai eu des problèmes avec mon père qui était aveugle mais je trouve que faire cela, on peut éventuellement changer de parti mais changer de parti en cours de législature, c'est vraiment un déni de démocratie. Parce que il y a des gens qui ont voté pour M. MERCIER parce qu'il était sur la liste MR et j'en suis un et il est évident que je n'aurais pas voté pour M. Willy MERCIER s'il avait été sur une autre liste et maintenant, M. Willy MERCIER, avec ma voix et avec celle d'autres personnes, il va rejoindre un autre groupe. Et bien, là c'est vraiment un déni de démocratie. Et c'est avec des comportements pareils que l'on fait le nid de l'extrême droite. La cécité, je le regrette beaucoup, n'excuse pas tout. Et ce n'est pas quelqu'un qui dit moi je veux défendre les handicapés et je vais adhérer au parti qui défend le plus les handicapés, cela

cela n'a pas de sens. Quand on adhère à un parti, on adhère à un programme complet. D'ailleurs, M. Willy MERCIER, depuis le temps qu'il était indépendant, il a voté systématiquement avec la majorité, pas une seule fois il n'a voté autrement qu'avec la majorité. Donc, maintenant qu'il rejoint le groupe CDH, il va voter autrement. Cela n'a vraiment aucun sens. C'est un comportement, je le répète, c'est un déni de démocratie, il y a 30 ans que je suis Conseiller communal à la Ville de Mons et c'est la deuxième fois que je connais cela en 30 ans. Et je sais pertinemment bien qu'avant de rejoindre le groupe CDH, M. Willy MERCIER a frappé à la porte du parti socialiste et le parti socialiste n'en a pas voulu. C'est ce que j'appelle un mercenaire de la politique.

M. HAMAIDE, Conseiller : M. le Bourgmestre, je ne rentrerai pas dans un débat sur l'éthique en politique et je ne ferai la leçon à personne, ce n'est pas mon rôle mais il reste vrai qu'il faudra un jour définir des règles plus claires. Aujourd'hui, nous sommes devant une situation que nous abordons comme un fait et nous l'abordons le plus positivement possible. Disons que Willy MERCIER revient à ses origines après un tour de table ou plus exactement après un tour d'horizon et comme un enfant prodigue, nous lui pardonnerons ses fautes ou ses erreurs.

M. BEUGNIES, Conseiller : On dit qu'on a fait tuer le veau gras, M. HAMAIDE, on mange le veau gras mais quand on reste fidèle à un parti, on a plus que les « ossiaux » !

M. MERCIER, Conseiller : Mais je crois que le veau gras, moi je vais l'avoir en mangeant un gros morceau parce que je ne suis pas tellement gros. En fait, je voudrais quand même répondre à Bernard BEUGNIES, tout le monde sait que j'ai rejoint le MR en son temps par le biais du MCC et si je suis parti c'est parce que je n'y trouvais plus mes marques et puis c'est tout. Toutes ces histoires d'éthique politique et tout cela, moi, c'est une histoire humaine et quand humainement je ne me sens plus tout à fait à ma place quelque part, je ne vais pas rester mais seulement la différence, c'est que moi je pars sans polémique, je pars sans agressivité et malheureusement quand je suis parti, j'ai ressenti auprès de vous certaines agressivités, j'arrive quelque part, je veux dire bonjour, je tends la main et on me dit « je ne te dis pas bonjour ». Moi je dis bonjour à tout le monde, je suis ami avec tout le monde, seulement, ma sensibilité elle ne voulait plus que je reste dans ce groupe là et c'est pour cela que je suis parti. Néanmoins, j'ai parmi le groupe du MR certaines personnes que je continue à respecter comme je continue à respecter tout le monde dans tous les partis. Et c'est vrai que pendant les 7 mois que j'ai passé en attente, j'ai discuté avec pas mal de personnes. J'ai repris pied dans ce qui était les histoires plutôt humanitaires, je me tâtais et maintenant si je suis

revenu au CDH comme l'a dit Jacques HAMAIDE, c'est parce que je voulais y retrouver mes origines et puis, tu sais Bernard (BEUGNIES, ndlr), tu as voté pour moi, mais rappelle toi aussi à la Province, Bernard, qu'avec ma troisième place, avec les voix que j'ai faites qui étaient peut-être plus importantes que les tiennes, je t'ai quand même aidé.

M. BEUGNIES, Conseiller : Cela n'a strictement rien à voir. Je tiens à préciser que les partis politiques devront se mettre autour de la table et je rejoins parfaitement M. HAMAIDE pour que l'on mette fin à ce genre de situation.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : L'incident est clos. Je vous signale que les points 28, 34 et 35 sont remis.

1° objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Mons. Chaussée du Roeulx. Création d'une zone de chargement et de déchargement à hauteur de l'immeuble n° 331. Police 6002/318

ADOPTE à l'unanimité – 1e annexe

- b) Confirmation de l'Arrêté d'urgence pris en raison de risques d'effondrement de voirie suite aux résultats d'essais réalisés à la rue V. Dieu à Jemappes. Police 6002/J/138

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

- c) Ghlin, ruelle Pecquet et rue des Bosquets. Réglementation de la circulation. Police 6002/GH/64

ADOPTE à l'unanimité – 3e annexe

- d) Nimy, rue Gérard. Création d'une zone d'évitement à hauteur du n° 3. Police 6002/NI/34

ADOPTE à l'unanimité – 4e annexe

- e) Flénu, rue de Quaregnon. Réglementation du stationnement. Police 6002/FL/116

ADOPTE à l'unanimité – 5e annexe

- f) Havré, rue de l'Europe. Création d'un emplacement PMR. Police 6002/HAV/35

ADOPTE à l'unanimité – 6e annexe

- g) Havré, rue de l'Europe. Réglementation du stationnement. Police 6002/HAV/35

ADOPTE à l'unanimité - 7e annexe

- h) Mons, rue des Arquebusiers. Création d'un emplacement pour personnes handicapées. Police 6002/10

ADOPTE à l'unanimité - 8e annexe

- i) Jemappes. Création de sens unique limité pour cyclistes. Police 6002/JE/SUL

ADOPTE à l'unanimité - 9e annexe

2^e objet : GARANTIE DE 2 EMPRUNTS EN FAVEUR DU C.H.U. A. PARE :

- allongement de la durée de remboursement de 20 à 30 ans,
- interruption de tout remboursement jusqu'à la mise en exploitation des nouvelles installations de l'Aile Valenciennoise Gestion f. CHU.A.Paré

ADOPTE à l'unanimité – 10e et 11e annexes

3^e objet : Acquisition de rayonnage pour l'arsenal du Service Incendie.

Approbation du projet de détermination du mode de passation du marché SI BE 2006

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

4^e objet : Acquisition et pose de rayonnages rotatifs pour le Service Prévention du Service Incendie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché SI BE 2006

ADOPTE à l'unanimité – 13e annexe

5^e objet : Acquisition d'un moniteur d'analyse état du patient (monitoring) pour le Service Incendie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché SI BE 2006

ADOPTE à l'unanimité – 14e annexe

6^e objet : Service Public Fédéral Intérieur – Subvention du Contrat de sécurité et de prévention 2006. Service Prévention 12.428

Mme MERCIER, Conseillère : Je voudrais m'arrêter quelques instants sur le Service Public Fédéral Intérieur et à propos du travail de prévention dans les quartiers je retrouve la lutte contre le décrochage scolaire, je pense que cela nous intéresse tous. Je pense aussi qu'il s'agit ici des écoles de devoirs. C'est très difficile de faire de la médiation pour un groupe d'enfants, ils sont loin d'avoir les mêmes besoins. Il est donc essentiel que les bases soient acquises et qu'un seul professeur travaille avec le même enfant. Je sais bien qu'on n'en a pas toujours les moyens mais je crois que c'est cela l'idéal. Par la suite, on pourra les réunir quand ils seront tous à niveau. Cela, cela concerne les écoles de devoirs et la remédiation. Quant à la mendicité, puisqu'on en

parle aussi dans ce Service Public Fédéral Intérieur, je trouve beaucoup d'interdits. Il me semble que les nouveaux mendiants, je les appelle comme cela parce que ils ne sont plus tout à fait les mêmes que ceux d'il y a x années, ne font pas de l'intimidation, ils sont très calmes, ils sont à la porte des églises et dans le piétonnier et ils n'importunent pas les citoyens. Il me semble qu'ils peuvent continuer ou je poserai la question : pourquoi ne pourraient-ils pas continuer ? Voilà, merci de votre attention.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : En ce qui concerne la lutte contre le décrochage scolaire, c'est une équipe de deux psychologues qui travaillent en collaboration évidemment avec le personnel enseignant de chacune des écoles où il y a des problèmes et cela se poursuivra. Ce ne sont pas les écoles de devoirs.

Mme MERCIER, Conseillère : Ce ne sont pas les écoles de devoirs du tout ?

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Non.

Mme MERCIER, Conseillère : cela n'a rien à voir avec les écoles de devoirs ? C'est important de poser la question alors.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Non. C'est le décrochage scolaire. Il est évident qu'il existe une série d'écoles de devoirs dans les différents quartiers, au niveau des antennes où le Service de Prévention agit.

Mme MERCIER, Conseillère : Et si je peux encore poser la question, les psychologues, de quelles façons ont-ils été recrutés pour travailler avec qui. Cela je ne comprends pas très bien, parce que je savais qu'il y avait des quartiers où étaient les écoles de devoirs mais...

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : ce sont des psychologues qui sont formés spécialement pour cela.

Mme MERCIER, Conseillère : Et où travaillent-ils alors ? A quels endroits ?

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Ils dépendent du Service de Prévention, ils se rendent dans les différents établissements scolaires, à la demande, quand il y a des problèmes.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, et les enfants sont récupérés alors ? Cette remédiation là fait en sorte que les enfants peuvent continuer ? Parce que je trouve que c'est un fameux problème.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Oui, il y a un suivi organisé. Monsieur DARVILLE va apporter un complément.

M. DARVILLE, Echevin : Je peux expliquer parce que cela date du temps que j'étais à l'Education, Mme MERCIER. Nous avons à l'époque créé un observatoire

d'intégration socio pédagogique donc, c'est au moment où on voulait créer l'école des caïds et le but de l'enseignement communal était aussi de serrer la discipline mais avant de serrer cette discipline, on voulait prendre en main les enfants en difficulté, donc nous avons créé cet observatoire d'intégration socio pédagogique avec le Service de Prévention. Après la création de cet observatoire, nous avons créé ce que l'on appelle des sas de décompression aussi bien pour les élèves que pour les professeurs. Et ce projet a d'ailleurs été primé dans un programme européen, Mons vraiment a été citée en exemple pour cette initiative. Donc, cela se passe comment ? Comme c'est le Service de Prévention, 1) il y a des formations des enseignants, tous réseaux confondus donc il y a des formations contre la violence, des formations pour mieux comprendre ce qui se passe chez l'enfant quand l'enfant est agressé ; 2) ils se rendent dans les écoles quand il y a un problème que les enseignants ou la direction ne savent plus résoudre donc l'école fait appel à cet observatoire. Alors, de là, l'enfant ou même parfois l'enseignant est pris en charge dans un sas de décompression et là toute une série de mesures sont prises avec ces deux psychologues.

Mme ISAAC, Conseillère : Je vais prendre ma casquette professionnelle là. Les deux psychologues attachés au Service de Prévention qui luttent contre le décrochage scolaire sur la Ville de Mons interviennent en lien avec tout le dispositif qui est en place déjà au niveau du réseau social que ce soit au niveau des AMO, du SAJ, au niveau des centres PMS, donc ce sont véritablement des personnes ressources qui peuvent intervenir à la demande des travailleurs enseignants ou du personnel encadrant ou d'un problème de classe simplement et faire appel au réseau qui est autour de l'école pour pouvoir effectivement intervenir et lutter contre le décrochage scolaire. Merci.

Mme MERCIER, Conseillère : Je peux encore intervenir deux petites secondes ? Donc, au fond, c'est parallèle je dirai. Il y a des écoles de devoirs et parallèlement à cela, il y a tous ceux qui vont travailler contre la violence, etc. Ce sont deux organismes mais qui à un certain moment se rejoignent. Si j'ai bien compris alors. Ca va, merci bien. Et alors, j'avais parlé de la mendicité aussi.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Evidemment, la mendicité n'est pas interdite mais ce que l'on a essayé d'éviter c'est surtout l'agressivité avec laquelle elle peut s'opérer et c'est d'ailleurs pour cela qu'on a mis un dispositif d'intervention auprès des SDF en place, donc c'est toute la politique d'intervention auprès des SDF.

7^e objet : IDEMLS. Assemblée générale du 28.6.2006 – Fusion par absorption par la SWDE. Secrétariat IDEMLS/MPO

ADOPTÉ à l'unanimité – 16e annexe

8^e objet : IDEA. Assemblée générale du 21.6.2006 – Fusion par absorption d'Itradec. Réorganisation en secteurs. Secrétariat IDEA/MPO

M. VISEUR, Conseiller : Oui, c'est un point qui nous semble particulièrement important. J'interviendrai en partie sur la forme, c'est-à-dire sur le processus, mais surtout sur le fond aussi. D'abord sur le processus parce que nous allons éventuellement approuver quelque chose que l'IDEA n'a pas encore décidé contrairement à ITRADEC d'ailleurs puisque le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'IDEA vont se tenir seulement le 21 juin, c'est-à-dire mercredi, pour décider de la fusion avec ITRADEC, fusion par absorption. Normalement, après que ces réunions aient eu lieu, les deux intercommunales doivent s'adresser aux communes qui font partie de ces intercommunales pour leur faire une proposition de principe. Mais, à Mons, en mettant le point à l'ordre du jour aujourd'hui, on décide d'avance d'accepter ce que l'IDEA va seulement proposer par après, c'est-à-dire la fusion et la réorganisation des secteurs. Donc, pour moi, il faut d'abord attendre la décision qui va être prise au sein de l'IDEA puis donner notre accord ou notre désaccord et en cas d'accord, évidemment, la décision est entérinée par après dans les intercommunales, ce qui d'ailleurs est déjà prévu pour le mois de novembre. J'avais donc demandé le report de ce point là dans la commission « toutes commissions » qui s'est tenue vendredi, donc la commission qui se penchait sur les intercommunales. M. PICRON était là pour représenter ITRADEC mais comme d'habitude, je l'ai fait remarquer, l'IDEA brillait par son absence, ce qui veut dire aussi que nous n'avons pas eu de réponse à nos questions. M. PICRON a répondu à ce qu'il pouvait répondre en tant que Directeur d'ITRADEC mais en ce qui concerne l'IDEA, c'était le silence puisque il n'y avait personne. Alors, sur le fond maintenant ; d'abord, je veux dire que nous sommes d'accord qu'il y ait une filière unique des déchets ménagers. C'est logique puisque la collecte et le traitement dépendent en quelque sorte l'un de l'autre, mieux la collecte est faite, mieux le traitement est facile par après. Nous sommes d'accord mais évidemment quand même pas à n'importe quelles conditions et c'est d'autant plus dangereux de décider aujourd'hui à Mons, d'anticiper, que l'IDEA met trois conditions à la fusion puisque dans la convocation au Conseil de secteur qui aura lieu le 21 juin, il y a trois conditions : l'Assemblée Générale de ce jour se

prononcera sur le principe de fusion par absorption de l'intercommunale ITRADEC, toutefois ce rapprochement doit être soumis à trois conditions préalables. Alors, la première condition, elle concerne le reclassement du personnel, là on n'a pas de problème, c'est clair que cette fusion ne doit laisser personne sur le carreau. La deuxième est relative aux investissements à ITRADEC. Il est écrit : stater en ITRADEC. D'abord « stater » j'ai regardé dans tous les dictionnaires que j'ai chez moi, cela n'existe pas et donc il faudrait quand même, si c'est possible, que les documents soient en français même si cela ne vient pas de la Ville, je le sais bien, mais « stater » j'ai supposé que cela voulait dire laisser en l'état, donc stopper en quelque sorte. Traduisons stopper en ITRADEC tout projet d'investissements, en l'absence d'une définition précise de l'avenir technique de l'intercommunale. Il y a un an, lors de la réunion précédente, l'IDEA était toujours absente mais j'avais demandé à M. PICRON, qui, lui est toujours présent, quel était l'avenir d'ITRADEC et il m'avait dit, il y a deux scénarii sur la table, soit que ITRADEC absorbe le SPC, c'est-à-dire le service de collecte de l'IDEA soit que l'IDEA absorbe ITRADEC. Dans le premier cas, si la collecte avait été confiée à ITRADEC, évidemment que la biométhanisation se serait poursuivie et elle se serait même améliorée puisque la biométhanisation c'est le métier d'ITRADEC et pour valoriser au mieux son travail, elle aurait amélioré les collectes sélectives notamment de tout ce qui est déchets ménagers fermenticidés mais dans le second cas, c'est-à-dire celui qui nous est soumis aujourd'hui, quand l'IDEA absorbe ITRADEC, on n'a évidemment aucune garantie pour l'avenir puisque le métier de l'IDEA en quelque sorte, c'est la collecte. Et quand on voit que l'IDEA accepte la fusion pour autant qu'on n'investisse plus dans ITRADEC parce que l'avenir technique de cette intercommunale n'est pas défini, en clair cela veut dire que la biométhanisation est donc très largement sujette à caution et donc que si on n'investit plus, à terme, on va l'abandonner. Alors que c'est un tout nouvel outil, qui a coûté très cher, qui a été payé sur des deniers publics et dont le directeur nous a dit qu'il était maintenant très performant. Du point de vue écologique, c'est ce qu'il y a peut-être pas de mieux, mais en tout cas c'est un plus, largement par rapport à la mise en décharge et à l'incinération parce que comme on valorise en quelque sorte pour en faire un « digestat », une espèce de compost, les déchets qui proviennent des restes des repas, les épluchures, etc, c'est-à-dire le produit de la terre, en en faisant du compost, si on l'utilise comme tel, on rend cela à la terre. Si on incinère tout cela, la terre s'appauvrit et il faut évidemment avoir recours à des engrais chimiques et à de l'agriculture de plus en plus industrielle. Donc,

écologiquement, c'est inadmissible d'aller incinérer tous ces déchets. C'est vrai qu'aujourd'hui, le « digestat », donc le produit des tours de biométhanisation n'est pas utilisé comme compost parce qu'il n'est pas agréé. Et pourquoi n'est-il pas agréé ? C'est parce qu'il ne sort pas d'une collecte sélective. Aussi, on l'utilise pour recouvrir les décharges, en dôme, donc on les met sur les anciennes décharges mais évidemment, cela ne vaut rien grand chose comme produit alors que si il y avait une collecte sélective, cela améliorerait la qualité. La qualité de ce « digestat » serait agréée pour l'agriculture et l'horticulture et cela vaudrait beaucoup plus. Donc, aujourd'hui, quand on dit que cela coûte cher, c'est aussi parce qu'on ne va pas au bout de la logique du procédé, c'est parce qu'il n'y a pas de collecte sélective à la base. En plus, ce procédé produit de l'énergie, du gaz, qui est éventuellement comme c'est le cas en ITRADEC, est transformé en électricité. Alors, s'il n'y a plus de biométhanisation, qu'est-ce qu'il va avoir à la place ? Et bien de l'incinération évidemment. D'abord à Thumaide, cela c'est un scénario qui court depuis longtemps, si pas un jour à Mons ou aux environs. On a déjà parlé dans cette enceinte de projets d'industriels privés pour construire un incinérateur. Mais, en plus, comme ce sont des déchets humides alors que la biométhanisation produit de l'énergie, les gaz que l'on peut brûler, l'incinération elle, puisque ce sont des déchets humides, elle consomme de l'énergie. A Lille, il y a un projet sur la table pour faire rouler les bus de la communauté urbaine avec les gaz provenant des déchets ménagers. Cela c'est une solution d'avenir, cela c'est intelligent et nous, on fait du progrès à reculons, on va réincinérer, c'est-à-dire une solution qui est de plus en plus dépassée. Alors, quand on se demande pourquoi cela va mieux à Lille qu'à Mons-Borinage, et bien c'est tout simplement parce qu'à Lille on prend des solutions d'avenir que certains, peut-être pas tous, de nos responsables ici dans notre région regardent vers le passé parce que l'énergie, ce sera un des enjeux prioritaires du 21^{ème} siècle. Donc, sur cette condition là, nous sommes très certainement défavorables, totalement défavorables. Mais en plus, il y a une troisième condition. Donc, pour que l'IDEA accepte d'absorber ITRADEC, il faut envisager une révision salariale du management IDEA qui sera amené à gérer ITRADEC. Cela veut donc dire aujourd'hui que la politique des déchets de la région est tributaire, est soumise à l'augmentation de salaire d'un ou des directeurs de l'IDEA. C'est incroyable mais c'est quand même la vérité. Et si cela ce n'est pas un comportement de parvenu, vous me direz ce que c'est alors. L'ordre du jour de l'IDEA se termine par « il est proposé d'approuver les trois conditions préalables à l'accord de principe, les trois conditions préalables à l'accord de

principe à donner sur le processus de fusion etc. » Donc, si nous, aujourd'hui, nous acceptons tel que c'est rédigé dans le délibéré, que nous acceptons dès aujourd'hui, le Conseil décide de marquer son accord sur la fusion par absorption d'ITRADEC par l'IDEA, cela veut dire évidemment que nous acceptons déjà ces trois conditions que l'IDEA met en cette matière pour pouvoir absorber. Donc, moi je demande à nouveau le report de ce point parce que de toute façon, il ne sera pas trop tard au mois de juillet de le réenvisager mais, entretemps évidemment pour nous, à nos yeux, il faut évidemment que la deuxième condition soit supprimée et que nous ayons des garanties solides sur le maintien et même sur l'accroissement, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a deux tours de biométhanisation et qu'il n'y en a jamais qu'une qui a fonctionné jusqu'ici, donc que nous ayons des garanties sur le maintien et même sur l'accroissement du procédé de biométhanisation à Havré. Je demande donc, je répète, le report du point au mois de juillet et que l'on rediscute évidemment des conditions que l'IDEA va imposer.

M. DI RUPO, Bourgmestre en titre : M. le Président, quand j'entends notre collègue et moi-même ai pris connaissance du dossier et je partage cette opinion selon laquelle il me semble qu'il y a toute une série de discussions à opérer et en tout cas à avoir des explications plus détaillées avant que nous ne prenions une décision. Je pense que les autorités de l'IDEA ont voulu bien faire pour se garantir que les communes associées étaient d'accord sur le principe pour pouvoir ensuite travailler dans le détail. Ce que nous pourrions envoyer comme message à l'IDEA, c'est bien entendu que le moment venu on examinera avec toute l'attention voulue. Il n'y a pas, à priori, d'opposition sur le projet lui-même mais qu'en tout cas les conditions telles qu'elles ont été exprimées, n'ont toujours pas fait l'objet ni d'une négociation, ce qui est quand même le minimum, ni d'un examen attentif chez nous. Dès lors, le mieux c'est de postposer certainement la décision telle qu'elle est formulée maintenant et peut-être que sur le principe de voir l'IDEA opérateur et absorber, comme on l'a fait d'ailleurs avec beaucoup de succès avec l'ISPH. Absorber ITRADEC, cela en soi, on n'y est pas opposé je pense. Ce qui nécessite négociation et discussion, ce sont les conditions. Donc, je me demandais M. VISEUR si on ne pouvait pas envoyer un message à l'IDEA qui doit quand même se garantir que sur le principe, les communes associées marquent leur accord pour qu'ils examinent et donc, on ferait une décision du genre : le Conseil communal marque son accord sur le principe de voir l'IDEA entamer des discussions avec ITRADEC pour une éventuelle, on trouvera le terme, absorption, je ne sais quel est le terme précis, en mettant entamer des négociations et éventuelle absorption. Avec cela, cela nous

permettrait d'envoyer un signal qu'ils peuvent discuter, mais que la décision finale doit revenir au sein du Conseil communal et là, avec tous les éléments souhaités à juste titre, par notre collègue.

M. COLLETTE, Conseiller : M. le Doyen, je voudrais répondre à M. le Bourgmestre pour dire qu'il y a des arguments juridiques pour dire qu'il vaut mieux ne rien faire du tout. Je rappelle que un projet de fusion-absorption doit faire l'objet d'une série de rapports, 693, un projet doit être établi par les organes des deux sociétés, 694 du Code des Sociétés, l'organe de gestion doit faire un rapport, 695, c'est le réviseur qui doit faire un rapport, et puis seulement le dossier doit être déposé six semaines avant la convocation de l'Assemblée Générale au Greffe du Tribunal de Commerce. Et ce n'est qu'en fonction de tout cela que les actionnaires que sont les communes, prennent position. Donc, je ne vois pas pourquoi il faudrait envoyer aujourd'hui un signal en disant vous pouvez entamer les opérations alors que légalement ce signal ne vaut rien.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, de ce que je sais l'IDEA a déjà discuté avec ITRADEC. Parce que si il y a aujourd'hui une convocation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale c'est parce qu'il y a déjà eu ces discussions avec ITRADEC puisque en ITRADEC déjà, il y a déjà eu des votes là-dessus. Donc, je ne crois pas que l'IDEA ait attendu un signal de la Ville de Mons, ni d'une autre commune pour entamer des discussions avec ITRADEC, d'une part, pour la sécurité juridique et d'autre part, parce que ce signal serait simplement de dire d'accord pour une filière unique pour les déchets, bon, cela ne mange pas de pain mais cela ne veut rien dire non plus, en quelque sorte, tant qu'on ne connaît pas les conditions. L'important, ce sont les conditions. Donc, moi j'aimerais aussi qu'on remette purement et simplement le point puisqu'ils ont déjà commencé à négocier puisque cela a déjà été voté en ITRADEC et parce qu'il y a une insécurité juridique. Là, on ne prend pas de risque si l'on remet le point purement et simplement.

M. DI RUPO, Bourgmestre en titre : M. COLLETTE a raison, quant à la procédure, si nous étions au bout de celle-ci et s'il fallait décider après que d'ailleurs les organes de l'IDEA aient pris leur propre décision. Donc, aucune difficulté, cela doit se faire dans ce sens. Que le groupe Ecolo n'ait pas envie aujourd'hui que l'on s'engage parce que les négociations seraient en cours, si on part du constat que les négociations sont en cours et qu'on ne s'y oppose pas, d'ailleurs il n'y a pas de raison de s'y opposer et on n'en aurait même pas le pouvoir, ok, je n'ai pas de difficulté, reportons le point. Je voudrais simplement dire ceci, dans les déchets il y a aujourd'hui au niveau wallon, une politique

qui se redéfinit, elle se redéfinit avec comme objectif de réduire la quantité de déchets produits, que ce soit d'ailleurs des déchets industriels ou des déchets ménagers et avec aussi la volonté de rassembler, de réunir, de créer des synergies entre les différents instruments de traitement des déchets. C'est ainsi, vous vous en souviendrez, on en avait parlé au Conseil communal, il y avait un promoteur qui avait imaginé un immense projet sur le site de CBR, c'était un méga projet, qui nous avait d'ailleurs inquiétés au sein du Conseil communal on en avait parlé, je vous avais d'ailleurs indiqué moi-même en présidant le Conseil communal, qu'à mon sens ce projet, on ne pouvait pas interdire un promoteur d'émettre une idée mais qu'il y avait peu de chance qu'il puisse aboutir. Aujourd'hui, force est de constater que de par l'analyse que nous avons faite, ce projet est mort-né, donc, non il n'y aura pas un méga projet sur le site de CBR. Deux, il y a l'ITRADEC. L'ITRADEC a son champ d'action et un certain nombre d'experts dont je ne suis pas, pensent que ITRADEC doit créer une synergie avec d'autres intercommunales et en tout cas le minimum minimorum c'est d'avoir une unité de vue entre le ramassage qui aujourd'hui est accompli par l'IDEA, d'ailleurs nous avons fait en sorte que l'ISPH soit repris par l'IDEA et je pense que il y a là une nette amélioration dans le traitement. Voilà où on en est aujourd'hui, là où on doit donner des garanties c'est sur le personnel, sur le fait que les gens qui sont aujourd'hui à ITRADEC, quelle que soit l'évolution dans les futurs années, puissent être garantis d'avoir une activité qui soit une activité conforme à ce qu'ils font actuellement. Voilà un peu la situation mais le mouvement a été initié au niveau régional et j'imagine que les autorités de l'IDEA comme les autorités d'ITRADEC ont voulu s'inscrire dans ce mouvement mais je suis d'accord, M. le Président que l'on retire purement et simplement le point, qu'on poursuive l'examen attentif des conditions et qu'on revienne le moment opportun au Conseil communal.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Merci. Donc le point est retiré.

REMIS

Sortie de Madame ISAAC : 38 présents

M. COLLETTE, Conseiller : M. le Doyen, est-ce qu'il y a moyen de joindre, pour la discussion, les points 9, 10, 11, 12, 13 et 15 parce que sans vouloir faire de démagogie, nous espérons avoir des éclaircissements, j'ai vu qu'il y avait déjà une nouvelle feuille

qui est arrivée au dossier, mais peut-être que le Collège souhaite faire une présentation à priori ou bien je peux lancer mes questions ?

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : On peut joindre tous les points puisqu'ils concernent les aménagements de la Grand'Place. Je vous en prie.

9^e objet : Incrustation d'un anneau en pierre bleue représentant les 19 communes de l'entité sur la Grand-Place de Mons – Lot 1 : fourniture de matériel électrique (balises lumineuses)

- Complément de la décision du Conseil Communal du 20.03.2006
- Modification du mode de financement
- Respect des engagements imposés par le Commissariat Général au Tourisme 3e/1^e E/2006.421. 069.01.LH

10^e objet : Incrustation d'un anneau en pierre bleue représentant les 19 communes de l'entité sur la Grand-Place de Mons – Lot 2 : fourniture de pierres bleues

- Complément de la décision du Conseil Communal du 20.03.2006
- Respect des engagements imposés par le Commissariat Général au Tourisme 3e/1^e E/2006.421. 069.02.LH

11^e objet : Incrustation d'un anneau en pierre bleue représentant les 19 communes de l'entité sur la Grand-Place de Mons – Lot 3 : mise en œuvre

- Complément de la décision du Conseil Communal du 20.03.2006
- Modification du mode de financement
- Respect des engagements imposés par le Commissariat Général au Tourisme 3e/1^e E/2006.421. 069.03.LH

12^e objet : Réalisation d'une œuvre d'art à intégrer à l'Hôtel de Ville

- Modification du mode de financement
- Respect des engagements imposés par le Commissariat Général au Tourisme 3e/1^e E/2005.104.008.00.TO

13^e objet : Placement de l'œuvre d'art à intégrer à l'Hôtel de Ville

- Modification du mode de financement
- Respect des engagements imposés par le Commissariat Général au Tourisme 3e/1^e E/2005.104.008.01.TO

15^e objet : Phasing-out – Aménagement de la Grand-Place – Espace Public – Acquisition de bancs circulaires supplémentaires. Approbation du marché et du mode de passation

SOUS RESERVE 3e/1^e E/2004.SUB.569.081.02.TO

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie. On est ici saisi de toute une série de modifications de financement de l'ensemble des travaux repris dans la fiche Phasing Out du Feder Objectif 1 pour le pavoiement de la Grand'Place, volet espace public.

Alors, en réalité les 7 objets de l'ordre du jour recouvrent un glissement du descriptif de base vers un descriptif nouveau et c'est à raison de ces différences et de cette rectification des projets que je souhaiterais, que mon groupe souhaiterait qu'il y ait un débat. Au départ, on prendra comme unité de compte, non pas le prix de la chope mais l'euro, le projet concernant les travaux à faire sur l'espace public était de 1.163.527 euros et avec la TVA et les révisions qui résultent simplement de l'application des clauses normales de révision, on passe à 1.317.685 euros. Mais, à l'intérieur de cette enveloppe qui reste inchangée, il y a énormément de glissements et de modifications. Je rappelle que notre groupe avait marqué son accord pour l'adoption de cette fiche lorsqu'elle fut introduite via la Région Wallonne dans les projets d'émargement au Phasing Out avec une série de petites remarques mineures sur le sens que l'on pouvait donner au fameux tapis d'accueil en fonte à l'entrée de chaque rue, le sens à donner dans la conception de la fontaine à l'endroit où elle était plutôt que de remettre une fontaine classique à un endroit où une fontaine équipait cette Grand'Place mais dans l'ensemble, ce projet d'aménagement de l'espace public complétait le projet de l'aménagement de l'espace privé qui était effectivement un projet utile et intéressant pour redresser l'image de Mons et assurer son attractivité même si dans le détail et les modalités, nous n'approuvons pas nécessairement l'ensemble des réalisations. Le problème, semble-t-il, vient au départ du dérapage de la fontainerie puisque la fontainerie, selon le tableau initial devait coûter 268.922 euros et que dans le tableau récapitulatif, la fontainerie y compris l'éclairage je vais dire des jets d'eau, représente 677.543 euros TVA comprise après révision, c'est-à-dire plus du double du budget initial. Nous souhaitons savoir à ce sujet si ce supplément contient également les travaux de remise en état des avaloirs de reprise des eaux suite aux débordements suivants les premiers jours. Il apparaît a priori que s'il y a une faute de conception, ce montant ne devrait rester que provisoirement à charge de la Ville et mis à charge des assureurs des concepteurs du chantier puisque dans sa première conception, le débordement ne devait pas avoir lieu, débordement des ajutages puisque c'est le terme technique dont on parle pour les reprises d'eau dans les piscines à débordements notamment. Deuxième changement, c'est un glissement des travaux d'appropriation des espaces publics pour la pose des tapis d'accueil de 284.350 euros vers l'œuvre d'art de Garouste « Saint-Georges et le Dragon » servant de rampes d'escaliers à la Salle des Sacquiaux, on passe de 284.350 euros à 176.500 euros. Les tapis d'accueil sont supprimés, semble-t-il, purement et simplement dans le nouveau projet et remplacés par

l'anneau, l'anneau qui avec ses 104.208,35 euros totalise non seulement l'achat et la taille de la pierre bleue, la mise en œuvre de celle-ci mais aussi ce que l'on appelle l'éclairage festif. Ensuite, le mobilier spécifique qui était constitué des bancs et des 5 mâts d'éclairage qui devaient être installés sur la Grand'Place est réduit quant à lui de 278.300 euros à 94.580,86 euros, c'est-à-dire que le poste, si j'ai bien compris, mâts d'éclairage est supprimé. Il y a une partie du mobilier qui a déjà été effectivement fourni et payé et il y a, c'est la 15^{ème} délibération d'aujourd'hui, on nous propose d'acquérir trois nouveaux bancs circulaires supplémentaires du même modèle de ceux qui existent au prix, tenez-vous bien, de 44 000 €, c'est-à-dire à peu près 15 000 € par banc, là ça fait 7,5 cl de bière par habitant, si vous me permettez le rapprochement. 44 000 c'est-à-dire pratiquement 15 000 € et si ça ne parle pas assez 600 000 anciens francs belges par banc, ce qui à priori paraît effectivement très cher pour asseoir son derrière alors que ce n'est même pas dans un métal précieux. Alors, on annonce ensuite un problème de réduction de l'éclairage. Alors, au départ on avait parlé des éclairages festifs, on avait demandé ce qu'était l'éclairage festif, on avait dit c'est uniquement l'éclairage intégré dans l'anneau qui fait le rappel des communes du Grand Mons mais l'éclairage festif se trouve aussi dans l'éclairage de la fontainerie et finalement dans le tableau qui apparut dans le dossier entre samedi et aujourd'hui, il y a éclairage festif pour 207 019 €, alors que nous pensions que cet éclairage avait disparu.

En réalité, il semble, si j'ai bien compris, mais le Collège va nous donner des explications, que sont retirés de ces travaux qui sont subsidiés à 90% par le programme FEDER PHASING OUT objectif 1, les travaux qui ont été faits dans le tunnel de l'Hôtel de Ville pour passer de la cour Barrabas au Jardin du Maître. Mais ceci pourrait sans doute s'expliquer par le fait que ne se trouvent, pas dans le dossier, les travaux qui sont subsidiés par le Commissariat Général au Tourisme auquel il est fait référence à chacune des délibérations n°9 à n°13, la question a été posée par mon chef de groupe en section et il n'a pas pu obtenir réponse à sa question : quelle est la part de subside du Commissariat Général au Tourisme et quel est l'objet de celle-ci ?

Nous avons eu enfin des échos qui étaient assez alarmistes concernant la mise en lumière de la Grand Place.

Le but de la modification de l'installation, notamment des mâts d'éclairages, avaient été d'enlever des façades récemment remises en état, les gros phares qui sont utilisés pour les manifestations festives qui se déroulent sur la Grand Place pour les remplacer par un système de mise en lumière mixte qui permet à la fois d'éclairer les façade sur

lesquelles on a rénové à grands frais et à la fois d'être utilisé pour la mise en lumière ou l'éclairage festif lors de manifestations sur la Grand Place.

Alors ou est passé ce poste ?

Le total de la mise en lumière du projet initial était de 270 979 € auquel il fallait ajouter les mâts qui représentaient sur le total de 278 000 grosso modo il y avait donc 500 000 € qui étaient destinés à l'éclairage de l'ensemble des aménagements qui ont été faits et au lieu des 500 000 nous trouvons 200 000. Est-ce que avec les 200 000 € restant affectés à l'éclairage festif à condition on n'ait pas intégré là-dessous d'autres travaux sous d'autres dénominations, que restera-t-il ? Pour quel éclairage ? Sous quelle modalité ? Et suivant quelle modification par rapport au projet initial ?

Voilà l'ensemble des questions auxquelles nous souhaitons obtenir des réponses claires aujourd'hui avant de voter éventuellement point par point ou globalement.

Je vous remercie.

M DI RUPO Elio, Bourgmestre empêché : Monsieur le Président, chers Collègues, d'abord, je dois remercier Monsieur COLLETTE pour l'exercice mathématique qui ne manque pas d'intérêt. J'imagine que s'il a voulu refaire tous ces calculs, c'est qu'il voulait témoigner de l'intérêt qu'il portait à ces travaux.

Quelques mots sur le développement des opérations et puis quelques idées sur les montants.

Tout d'abord, quand on a débuté cette législature, nous avons regardé ce qui nous était proposé notamment au niveau de l'Union Européenne avec la Région wallonne pour développer entre autre le tourisme à Mons. Pas besoin de dire que Mons a cette caractéristique qui est un peu regrettable, c'est que le nombre d'entreprises reste modeste et que sur l'échiquier des différenciations on a affecté à Mons, parce Mons a un patrimoine culturel important, on a affecté le rôle touristique et culturel et l'Union Européenne dans tous les travaux conduits notamment par la Région wallonne a tenu à financer des investissements qui permettront d'une manière structurelle de développer le tourisme dans notre ville.

Le moins que l'on puisse dire, les chiffres sont là, il suffit de les demander à Monsieur MARTIN, c'est que l'évolution est vertigineuse et que nous allons bénéficier d'un développement touristique important. Donc, au début de la législature, on a regardé ce qu'il y avait sur la table et on s'est aperçu qu'il y avait quelques moyens et que les moyens étaient très dispersés.

Il y avait notamment un projet sur Spiennes et quand nous avons regardé le projet sur Spiennes, il s'agissait ni plus ni moins que de construire un immeuble dans lequel il y aurait eu un centre d'interprétation là sur place. Nous avons demandé à la Région wallonne et à l'Union Européenne si l'on pouvait utiliser ces moyens après une étude que l'on ferait réaliser étant entendu que nous avons toujours l'intention de valoriser les minières de Spiennes et j'y reviendrai.

Pour objectiver tout cela sous le précédent gouvernement, avec la présence des Libéraux et d'Ecolo, nous avons demandé à un bureau spécialisé, Monsieur Clossens en l'occurrence, d'étudier sur l'ensemble de la Ville de Mons comment on pouvait au mieux utiliser les moyens financiers qui étaient mis à notre disposition par l'Union Européenne et par la Région wallonne pour qu'il y ait un effet de taille le plus important possible et dans des délais les plus brefs possible. L'étude a été réalisée et elle nous est revenue en disant : voilà le conseil que je vous donne, c'est de reconcentrer un certain nombre de moyens au départ de la Grand Place et au départ de cette Grand Place au patrimoine architectural exceptionnel, faire vivre cette Grand Place, rayonner par les rues adjacentes et aller comme ça d'une manière concentrée.

Qu'avons-nous fait puisque l'expert le disait et qu'en plus c'était une évidence ? Et bien on a dit : on va alors reconcentrer les moyens financiers dans une première phase dans laquelle nous nous trouvons, pour non seulement procéder à une rénovation qui n'est pas terminée car il y aura toujours la façade de l'Hôtel de Ville qui fera l'objet, j'y viendrai dans un instant, de demandes particulières avec alors non seulement une valorisation patrimoniale, mais aussi créer une vie additionnelle sur cette Grand Place considérée par les experts au demeurant beaucoup trop minérale. A partir de là qu'est-ce qu'on a fait ?

On a introduit des fiches et par exemple les montants que vous évoquez sont des montants, et Madame ORBAN peut vous l'indiquer en aparté ou en commission si vous le souhaitez, sur base des études d'avant-projet et c'est bien évident qu'entre l'avant-projet, sur base des études et des montants mis dans l'avant-projet et ce qui résulte des marchés publics transparents clairs et les prix sont ce qu'ils sont. Moi aussi je trouve que un banc c'est beaucoup trop cher mais il y a eu un marché, il y a eu un appel d'offre. On a très largement publié le cahier des charges et bon il se fait que ces bancs dessinés, souhaités par des professionnels que sont les architectes que nous avons commandités, ce n'est pas sorti de l'imagination d'un Echevin, d'un Bourgmestre, on a demandé à des architectes de concevoir l'ensemble de l'aménagement de la Grand Place

et ces architectes ont évolué au fil du temps. Ils ont imaginé ce que nous sommes en train de voir. D'ailleurs après des modifications car le premier projet, il y avait des grands bancs en bois, rappelez-vous avec à l'intérieur une espèce de liquide qui devait montrer qu'il y avait une dénivellation sur la Grand Place. Et puis ces architectes ont dit : non, écoutez finalement quand on voit l'évolution et bien nous devons plutôt aller vers autre chose. La fontaine ce serait bien là parce que l'on a fait des études, enfin je vous passe les détails. On la positionne là. Les bancs il faudrait plutôt les mettre comme ceci, bien et il y a eu en effet en cours des travaux toutes les modifications. Alors avant de revenir en détail sur certains points, d'abord l'ordre de grandeur de ce dont on parle. Oui, ce qui est fait sur la Grand Place est subventionné par les Pouvoirs subsidiaires, Union Européenne et Région wallonne, à raison d'environ 90%.

Dans n'importe quelle ville, en tout cas celles que je connais quand on a cette faculté de pouvoir bénéficier de subventions à 90% pour enrichir et agrémenter un patrimoine comme celui que nous avons, je pense qu'il y a ailleurs une certaine union sacrée comme derrière notre Car d'or mais c'est normal qu'on pose des questions et il faut y répondre.

Je vais vous donner simplement deux éléments, j'ai fait calculer ce que l'on a mis comme moyens financiers propres de la Ville pour les voiries, l'égouttage et les trottoirs. Et bien cela nous a coûté en tant que Ville 20 millions d'euros. Sur 25 millions de travaux parce que les subsides sont extrêmement modérés.

Qu'a coûté à la Ville tout ce que nous avons fait sur la Grand Place et bien 300 000 €, pour un investissement total de 3 millions dont 90 % est pris à charge par la Région wallonne. Ce que nous avons fait comme effort propre de la Ville pour les voiries, l'égouttage, les trottoirs 20 millions, ce que l'on a fait sur cette Grand Place qui fait couler non seulement l'eau mais tant d'encre zéro trois millions. Voilà, le rapport entre les deux et ce rapport nous l'assumons pleinement.

Maintenant, voyons un peu plus en détail : et bien oui la fontaine, vous avez raison le premier à être furax, parce que l'on a fait appel à des architectes, les architectes ont fait appel à des ingénieurs et puis quand on a mis la fontaine en marche on s'est rendu compte que l'eau coulait à côté. Vous comprenez que tout chimiste que je suis, comme tous les autres, on a trouvé cela aberrant mais que personne au Collège n'était le conducteur des travaux, ni l'architecte, ni l'ingénieur pour tracer les gouttières, bien on a fait réparer et quand ils ont réparé, on s'est rendu compte que ce n'était pas suffisant et je me suis autorisé à me fâcher pour que finalement on prenne un peu de mesure de

sécurité, il pourrait quand même y avoir de temps en temps un coup de vent sur ces jets d'eau.

Aujourd'hui, ça va, force est de constater très modestement que durant la Ducasse le peu que j'ai vu, mais j'ai peut être pas bien vu, il y avait un agrément et que l'opération qui consistait à dire que ça mettait de la vie sur la Grand Place, la vie additionnelle, j'ai le sentiment que ma foi jusqu'au dragon et les acteurs qui sont passés à travers la fontaine témoignent en tout cas de l'intérêt que ça a.

Alors maintenant est-ce que dans les prix, on a pris en considération les suppléments ?
D'après les Services Techniques : OUI.

Donc la réponse des Services Techniques c'est OUI

Est-ce que maintenant nous avons terminé ? NON

Pourquoi l'idée de mettre trois bancs supplémentaires qui ont leur prix, mais nous cela va nous coûter 10 %. Ecoutez quand je vois la faculté que nous avons avec ces bancs et on a demandé à Monsieur Herbert MEUNIER, de bien vouloir étudier pour le Collège un certain apport de verdure notamment aux abords de ces bancs. Ca on va devoir aussi payer un peu l'architecte qui va faire son travail, mais c'est clair que quand on voit aujourd'hui comment est la Grand Place, ce qu'il faut c'est quelques poubelles additionnelles et encore quelques bancs, mais c'est vrai, ce sont des bancs souhaités par les architectes, de design hyper contemporain pour faire un mélange avec ce que l'on voit dans le patrimoine, on aime ou l'on n'aime pas, il y a eu un marché public. Le marché revient tel quel et nous nous payons 10%. Et oui, il y aura un peu de verdure, on mettra des poubelles et je pense qu'on aura terminé.

Reste maintenant, pour le futur. Le futur.

Il reste sur cette Grand Place deux types de travaux à opérer :

1- L'éclairage.

L'éclairage, alors qu'on nous avait présenté dans l'avant projet des mâts magnifiques et votre serviteur est allé passer deux jours à Lyon pour voir un peu toutes les questions d'éclairage et la mise en lumière de Lyon et je suis revenu très enthousiaste par rapport à ce que nous pouvions faire. Et puis quand il s'est agi de faire faire les mâts, les architectes ont eu un mal de chien à trouver des entrepreneurs artisans qui faisaient des mâts comme ils le souhaitaient. Et deux, si on voyait au sommet de ces mâts ce que donne la lumière. Et il y a eu deux essais où ils sont venus avec des élévateurs et on a mis les spots, etc. et le résultat était piteux. Donc on a dit : non tel que c'est présenté là, et bien ça ne va pas. Et donc aujourd'hui il va falloir :

a) Continuer ce travail sur l'éclairage. Et bien entendu en fonction des montants financiers qui restent, nous réintroduirons au niveau de l'Union Européenne, dans le cadre du PHASING OUT, soit dans le cadre des budgets qui restent, soit dans le cadre des nouveaux budgets et à la Région wallonne, un subventionnement pour pouvoir parachever cet élément. Ou il nous faut deux types de lumière sur la Grand Place :

- une lumière toute blanche pour permettre les grands évènements, les enregistrements télévisuels
- et puis, une lumière un peu plus intimiste mais qui permette la sécurité des citoyens. Aujourd'hui c'est un peu sombre !

2- Et là, il va falloir travailler avec le patrimoine, il s'agit bien sûr de la façade de l'Hôtel de Ville, on se rend compte qu'il va falloir à un moment donné y venir. Mais la façade de l'Hôtel de Ville il faut y aller et ce n'est pas Monsieur COLLETTE si soucieux de chaque pierre à juste titre de notre Ville. Là, il va falloir y aller au pinceau pierre par pierre et je n'ose pas imaginer le coût de cette affaire là.

Mais à un moment donné, il faudra franchir le pas. Autant vous dire, qu'ayant entendu les choses, on fera ça uniquement s'il y a unanimité et il faudra qu'il y ait des comités. Et on fera des *appels d'offres*, qui sont déjà très transparents, mais on les rendra encore plus transparents. Mais, je peux vous dire par l'expérience que j'ai de ce type de travaux de rénovation sur des bâtiments comme celui-ci, XVème siècle et au-delà, bien entendu il faut s'attendre à des factures qui sont des factures importantes. On peut ne pas le faire mais que ce soit dans 6 ans ou dans 10, à un moment donné comme on a fait à la Collégiale Sainte Waudru, je ne vous dirai pas le prix de chaque rigole qui se trouve au dessus de Sainte Waudru le prix que cela représente, tellement les travaux sont importants.

Le Beffroi, est-ce que nous ne devons pas le faire, nous l'avons fait aussi avec le subventionnement. Je termine simplement pour dire que dans une ville qui est trois fois chef d'œuvre du patrimoine mondial, avec les minières de Spiennes, avec le Beffroi, avec le Doudou, il me semble et je le répète pour les Montois, à travers le budget de la Ville, l'aménagement de toute la Grand Place, c'est très exactement 300 mille euros. Le reste a été fait dans la transparence avec les spécialistes, les professionnels à un coût que moi-même je trouve toujours trop élevé parce que je trouve que d'une manière générale ça coûte toujours trop cher, mais c'est le prix du marché et les modifications que vous évoquez résultent de quoi ?

Résultent du fait que des gens ont travaillé. Ca si on n'avait rien fait, il n'y aurait jamais eu la moindre modification, ça c'est clair. Des gens ont travaillé, ils ont commencé par des avant-projets, ils ont fait un projet et avec les architectes et les réunions hebdomadaires, mais presque chaque semaine ces architectes ont modifié les plans, le nombre, quand on voit les terrasses, le nombre de terrasses différentes qu'on nous a présenté, le nombre de modifications vous l'avez dit vous-même, vous n'étiez pas très favorable à ces tapis, nous non plus à un moment donné. On a dit : arrêtons de faire ces tapis de toute manière ce n'est pas un signe important, faisons davantage autre chose, allons directement par exemple : pour le passage souterrain et les escaliers du Jardin du Maïeur. On ne peut quand même pas dire que tous ces travaux n'étaient pas nécessaires ou n'ont pas été utiles. Voilà en gros, dans la transparence absolue, moi je termine Monsieur le Président, mais dans une méthodologie, la méthodologie elle a été rigoureusement respectée avec des études à la clé et bien entendu au fil du temps comme dans tous les travaux de cette importance, il y a eu des modifications. Mais ce qui est important comme message pour les Montois et les Montoises : c'est que dans le budget de la Ville tout ce qui a été fait, a été financé par la Région et par l'Union Européenne qui ont affecté ces moyens au tourisme et légalement nous n'avions pas la possibilité de les utiliser à autre chose.

Et voilà, et maintenant il va falloir, je pense que l'essentiel est fait, mais comme j'ai dit il y a la question liée à l'éclairage et il y aura tôt ou tard cette question de l'Hôtel de Ville, elle-même et ça nous le verrons dans l'avenir.

M. BEUGNIES Bernard, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre je voudrais dire que le groupe MR est tout à fait solidaire de ce qu'il vient de dire, évidemment on peut toujours critiquer et comme on dit en patois montois : « *c'est toudi l' quévau qui tire el charrette qu'on fouette* » Evidemment si on n'avait rien fait, il n'y aurait eu aucune critique. Mais on ne peut pas dire que ce qui est fait sur la Grand Place, parce que l'on tend souvent à faire croire ça, nous et ailleurs il suffit de voir tout ce qui a été fait et la concentration des moyens qui a été faite à Jemappes par exemple. On a mis fin au saupoudrage, on a tout axé sur Jemappes qui en avait grand besoin donc le fait qu'on fait quelque chose sur la Grand Place, ça ne nuit certainement pas ailleurs puisque c'est subventionné par l'Europe et la Région wallonne et il n'est pas dit que si on avait fait quelque chose ailleurs cela aurait été subventionné comme cela l'est maintenant par l'Europe.

Et je pense que pour une ville qui a des ambitions de devenir capitale européenne culturelle que la carte de visite c'est sa Grand Place et moi personnellement je fais confiance et actuellement je suis fier de ma Grand Place qui est en train de devenir une des plus belles Grand Place de Belgique.

M. COLLETTE François, Conseiller : Oui, je voudrais d'abord dire que je n'ai pas eu de réponse à deux questions que j'ai posées dans les réaffectations de l'ensemble des moyens financiers pour ce que l'on appelle *espace public*, je ne retrouve pas les travaux qui ont été faits pour l'escalier du tunnel qui remonte dans le Jardin du Maïeur, ça je n'ai pas eu de réponse.

Le deuxième élément sur lequel manque une réponse, c'est l'intervention du CGT (Commissariat Général au Tourisme). Alors ceci dit, sur le fond, je répète qu'en ce qui nous concerne, nous étions parfaitement d'accord avec la remise en valeur du patrimoine. Là, où les choses ne peuvent plus être approuvées, c'est des dépassements extrêmes en ce qui concerne la budgétisation de la fontaine, des gadgets comme la rampe, comme les bancs, comme le rond de pierre. Bien, tout ça ne sert pas effectivement le patrimoine et vous venez de le dire Monsieur le Bourgmestre, maintenant, nous allons devoir effectivement solliciter, alors que nous aurions pu utiliser ces moyens, devoir solliciter d'autres budgets pour la rénovation de l'Hôtel de Ville lui-même et que si l'on n'avait pas été dans les gadgets on aurait déjà eu des premiers moyens pour entamer ces travaux.

Alors si l'argent de la Communauté Européenne, dans le cadre de la philosophie du FEDER change à l'égard des pays riches, à l'égard des régions pauvres et que joue un mécanisme de solidarité, on peut quand même dire que la quote-part régionale équivalente aux moyens européens est une quote-part qui est financée par nous tous, c'est-à-dire par tous les citoyens de la Région, y compris les Montois.

M. HAMAIDE Jacques, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre je vais en quelques mots définir l'attitude du groupe CDH sur cette question de la Grand Place. Et je vous le dirai tout de suite et c'est pour moi l'occasion d'exprimer le contre-pied le plus total à ce que j'ai pu lire dans la presse il n'y a pas tellement longtemps sous le titre « *Trop, c'est trop !* » à propos de la Grand Place car la Grand Place indépendamment de tout autre qualité c'est un lieu culturel majeur. On l'appelle Grand Place, mais c'est un musée, c'est un théâtre, c'est plus qu'un musée, c'est plus qu'un théâtre, c'est plus qu'un livre d'histoire et rien que de la traverser est déjà un acte culturel. Alors, si on veut s'amuser à comparer des coûts en culture et bien on peut y aller parce que sait-on ce que coûte un

concert symphonique, où il y a une salle, si l'on prend tous les coûts, ça coûte des millions un concert symphonique. Que coûte un opéra ? Des millions. Donc chaque spectacle, lyrique ou symphonique coûte plus que les œuvres GAROUSTE, l'anneau annoncé ou d'autres choses. Alors, la fontaine a fait l'objet plus particulièrement de critiques mais j'ai été à Tournai il n'y a pas longtemps, il y a exactement la même fontaine, exactement la même et je n'ai jamais entendu un Tournaisien le reprocher à ses mandataires.

Or, ici, c'est tous les jours pour tout le monde un lieu qui respandit alors je ne sais pas chacun fait sa conviction, la nôtre est faite !

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre en titre : oui Monsieur le Président, Chers Collègues.

1- Le Jardin du Maieur est déjà passé au Conseil Communal, raison pour laquelle on ne le retrouve pas. Mais c'est repris dans les montants que j'ai cités et je voudrais rappeler :

a) que 300 mille euros pour tout ce qui s'est passé sur la Grand Place quels que soient les qualificatifs désobligeants de Monsieur COLLETTE, cela représente **3,3 euros** par Montois. Le coût pour la Ville de Mons par Montois c'est **3,3 euros**.

Comme je ne voudrais pas scinder les 3,3 euros en chopes, je m'abstiendrai de faire des comparaisons. Ca c'est la vérité, vraie, scientifique et vérifiable.

Quand on fera l'Hôtel de Ville, Monsieur COLLETTE, vous qui êtes quand même un expert, il ne s'agira plus de parler comme on le fait maintenant de 3 millions pour l'ensemble des travaux, on devra parler peut être de 10, peut être de 15. A un point tel qu'à ce moment là, il va falloir voir comment on va phaser, comment on va faire, à quel moment on va le faire, car vous le savez il va falloir travailler pierre par pierre. Et si vous interrogez les experts en la matière, pour le moment on nous a conseillé de laisser les choses en l'état. Je ne sais pas si c'est pour la prochaine mandature ou c'est peut être la suivante, mais un jour viendra où il faudra le faire à l'instar de ce qu'on a fait au Beffroi et à la Collégiale. J'en termine, vous savez Monsieur COLLETTE vous me faites penser à ceux qui se sont opposés à un moment donné quand on a par exemple fait la Tour Eiffel, oh il y avait des manifestations et des gens comme vous totalement opposés. Ils trouvaient que c'était incongru, impensable, inacceptable, bah ces gens on les a oubliés, la Tour Eiffel elle reste. Croyez bien que la Grand Place comme elle est là avec les œuvres car ce que vous appelez *gadgets* par rapport à des artistes comme ceux qui ont été choisis, par rapport aux œuvres, par rapport au respect que l'on doit au travail culturel, c'est moi je vous laisse parler, je sais que la campagne électorale est

entamée mais je me permets de vous répondre aussi vertement que vous m'avez critiqué et bien permettez moi de vous dire que ça c'est un peu dépassé, c'est dommage, c'est votre opinion, nous l'acceptons, nous respectons le fait que ayez à critiquer mais je suis convaincu que sur l'histoire de notre Ville et bien votre position sera oubliée et restera les œuvres et pour nous, pour la majorité et je suis ravi de ce qu'a dit le CDH par la bouche de Jacques HAMAIDE, pour nous pour la grande majorité du Conseil Communal à part vous et peut être quelques membres de votre groupe, nous sommes heureux de ce que nous avons pu faire.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : une seconde simplement avant que nous passions au vote pour rappeler que nous ne sommes pas contre ce qui a été fait sur la Grand Place. Que nous faisons bien la distinction entre ce qui a été la restauration et la mise en valeur du patrimoine d'une part, mais que d'autre part, il y a des choses qui sont venues s'ajouter qui n'apportent pas à nos yeux et ça peut se discuter, je suis d'accord, mais enfin c'est notre position, le plus que peut apporter la rampe ou l'anneau de pierre que l'on va seulement installer ou des bancs qui coûtent beaucoup trop chers parce qu'on les a fait design, je ne dis pas qu'il ne fallait pas de bancs mais enfin la Ville de Mons est maître d'œuvre donc évidemment elle pouvait limiter la dépense avec un autre modèle.

Tout ça ce n'est pas de la restauration, de l'entretien ni de la mise en valeur du patrimoine et ça, ça nous semble être trop onéreux pour ce que ça apporte. Je tenais à préciser ça, nous ne sommes pas contre tout ce qui a été fait mais je tenais à préciser ça pour justifier les votes que nous allons émettre.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre empêché : Monsieur le Président, je reprends la parole. Donc moi, je respecte bien entendu toute forme d'opposition. Je dis simplement que l'on doit rester un peu logique. Quand on commande auprès d'un architecte des projets, que ces projets en plus ont été présentés je ne sais combien de fois à l'ensemble des commerçants, on a travaillé avec des séances publiques, on l'a fait dans la transparence, on peut ne pas apprécier. Moi, il y a des choses que je n'apprécie pas je ne vais pas les dire publiquement mais c'est vrai qu'il y a des choses que je n'apprécie pas, mais c'est un style quand on a décidé que l'Hôtel de Ville se présente sous cette forme c'était aussi un style, quand on a fait l'immeuble qu'on a fait en face et bien on fait en fonction de ce que les architectes nous ont proposé, peut être on aurait pu faire autrement moins cher plus cher, mais à partir du moment où il y a une méthodologie et que cette méthodologie est acceptée et que l'on voit parce que je voudrais rappeler que

le banc ça revient à la Ville à 1 500 euros, pour permettre à tous nos concitoyens de se reposer et bien je trouve que malgré tout ce n'est pas si mal que ça.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Nous allons passer au vote de tous ces points.

L'assemblée passe au vote sur le point 9, le résultat est le suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, MILLER ,DARVILLE, DEPLUS, Mmes CRUVEILLER HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mme NAMUR-FRANK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER.

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE - 17e annexe

L'assemblée passe au vote sur le point 10, le résultat est le suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, MILLER ,DARVILLE, DEPLUS, Mmes CRUVEILLER HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mme NAMUR-FRANK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER.

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 18e annexe

L'assemblée passe au vote sur le point 11, le résultat est le suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, MILLER ,DARVILLE, DEPLUS, Mmes CRUVEILLER HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mme NAMUR-FRANK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER.

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 19 e annexe

L'assemblée passe au vote sur le point 12, le résultat est le suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, MILLER ,DARVILLE, DEPLUS, Mmes CRUVEILLER HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mme NAMUR-FRANK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER.

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 20 e annexe

L'assemblée passe au vote sur le point 13, le résultat est le suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, MILLER ,DARVILLE, DEPLUS, Mmes CRUVEILLER HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mme NAMUR-FRANK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER.

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE - 21 e annexe

L'assemblée passe au vote sur le point 15, le résultat est le suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, MILLER ,DARVILLE, DEPLUS, Mmes CRUVEILLER HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mme NAMUR-FRANK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER.

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 22e annexe

14^e objet : Projet Phasing-out – Parcours interprétation exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts – Lot 2A : Ascenseur et monte charge
 Approbation de l'avenant n° 1 3e/1e E/2004.SUB.772.130.01.LOT 2A/TO

ADOPTE à l'unanimité – 23e annexe

16^e objet : Tutelle du CPAS. Règlement de travail. Modifications. Approbation.
 1^e 4399

ADOPTE à l'unanimité – 24 e annexe

17^e objet : Modification des équipements de la voirie – Pose d'une conduite électrique à la rue des Groseilliers à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.
 3e/2e A/8420/CDPC/3/110

ADOPTE à l'unanimité - 25e annexe

Sortie de Monsieur ROSSI : 37 présents

18^e objet : Acquisition de deux minibus pour l'accueil extra-scolaire.
 Approbation du projet et recours au MET 3e/3^e E/2006.844.252.00.GT

Mme BROHEE Huguette, Conseillère : en fait ce point est relatif aux deux minibus qui seront mis à la disposition de l'Association les « *Galipettes* » à HYON. En fait ce service a été ouvert en janvier 2006, il s'agit d'une structure d'accueil extra scolaire, qui propose d'accueillir les enfants à partir de 2 ans et demi jusque 12 ans, dès 5heures 30 du matin jusque 21h30. Donc il s'agit bien d'un accueil extra scolaire. Alors, en feuilletant le dossier, il existe une convention signée dans le cadre de l'accueil extra scolaire par la ville qui prend en charge notamment le transfert des enfants de la structure d'accueil qui est située à Hyon vers leur lieu de scolarisation, donc cette convention elle existe, elle a été signée pas de problème mais en feuilletant le dossier j'ai quand même été surprise de constater qu'il y avait quand même d'autres propositions qui avaient été effectuées et je voulais avoir une information plus précise, savoir s'il y avait une possibilité d'avoir des véhicules gratuitement mis à disposition auprès des collectivités locales par un groupe ou une société qui s'appelle VISIOCOM. Pourquoi cette possibilité a été rejetée en date du Collège du 20 juillet 2005 ? En faisant de toutes petites recherches sur Internet, j'ai constaté que des Communes comme PECQ, SOUMAGNE, COURCELLES OU DURBUY, ont fait appel à cette société pour avoir la mise à la disposition de minibus gratuitement pour les collectivités. La première question est pourquoi cette possibilité a-t-elle été rejetée, alors même si on a des prix super intéressants parce que l'on passe par le MET, il faut quand même

déboursier les sous ça c'est un ? La deuxième question si ce point devait être adopté comme il s'agit d'accueil extra scolaire, est-ce qu'il peut être envisagé que ces deux minibus soient mis à disposition des écoles, notamment pour assurer le transfert des enfants, pendant les heures scolaires, de leur implantation soit vers la piscine, soit quand les classes travaillent en demi groupe. Parce qu'on n'est quand même pas sans savoir qu'il existe vraiment un gros problème de disponibilité de bus pour justement les transferts d'enfants. Les bus qui sont à disposition sont des anciens bus il n'y en a pas en suffisance et donc ce serait une façon de rentabiliser les 2 minibus qui ont été acquis.

Mme CRUVEILLER Francine, Echevine : Merci Monsieur le Bourgmestre.

En ce qui concerne les deux minibus, Ce sont des mini minibus de 8 places qui sont sans chauffeur évidemment, mais pour autant que la priorité soit donnée aux « galipettes » nous pouvons envisager qu'ils servent à d'autres transports d'enfants. Alors le minibus qui avait été proposé via une société publicitaire. Le Collège a refusé l'offre, pourquoi ? Parce qu'on ne voulait pas que des enfants soient pris en otage par des publicités et je crois si je me souviens bien du dossier je ne l'ai pas revu, mais je crois que c'était seulement pour un an et après qu'en était-il ? Donc on a préféré acheter nos bus et avoir nos bus qui vont nous servir pour notre accueil.

Mme BROHEE Huguette, Conseillère : Je vous remercie pour ces éclaircissements.

Ces informations n'étaient pas reprises dans le dossier donc effectivement un matraquage des enfants dans le cadre de leur transfert dans leur école n'aurait pas été opportun et je demanderai dans la mesure du possible, dès le prochain Conseil Communal, qu'il y ait un état des lieux ou en tout cas de la présentation des 2 minibus dans le cadre des activités scolaires. En étant bien consciente que ce sont des minibus de 8 personnes mais parfois des activités sont effectuées par des demi groupes ou classes, il y a des classes transversales dans certaines implantations, etc.

Je crois que les directions d'écoles et les écoles qui vivent au quotidien ces difficultés peuvent faire preuve de suffisamment d'imagination que pour pouvoir les utiliser à bon escient. Merci.

Mme CRUVEILLER Francine, Echevine : Moi, je n'ai pas du tout de problème avec ça.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Bien, nous passons au vote de ce point.

ADOPTE à l'unanimité – 26e annexe

19^e objet : Acquisition de véhicules et camionnettes (6 lots).
Approbation du projet et recours au MET 3e/3^e E/2006.136.041.LOTS 1 à 6.GT

ADOPTE à l'unanimité – 27e annexe

20^e objet : ISAM – Travaux de peintures extérieures
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3e/1^e E/2006.734.161.00.AB

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

21^e objet : Bâtiments communaux – Peintures des menuiseries extérieures
Approbation de l'avenant n° 1 3e/1^e E/2005.104.021.MV

ADOPTE à l'unanimité -29e annexe

22^e objet : Aménagement de l'Atelier Voirie – Placement d'un velux à l'extension
gauche du garage
Approbation de l'avenant n° 1 3e/1e E/2005.104.005.AS

ADOPTE à l'unanimité – 30 e annexe

23^e objet : Ancienne Maison Communale de Ghlin – Réfection des toitures +
sécurisation - Lot 1 : toitures
Approbation de l'avenant n° 1 3e/1^e E/2005.104.035.AS

ADOPTE à l'unanimité – 31e annexe

24^e objet : Réfection des trottoirs et accotements des rues Lévêque, Madeleine,
Clémenceau et Guillochain à Jemappes – Travaux subsidiés – Triennal 2004/2006 –
Année 2006 – Point 9. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode
de passation du marché 3e/2^e E/2006.TRI.421.040.00MC

ADOPTE à l'unanimité – 32e annexe

25^e objet : Acquisition de bancs pour le Service des Plantations.
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3e/2^e E/2006.766.202.00.MCS

ADOPTE à l'unanimité – 33e annexe

26^e objet : Acquisition de matériel et matériaux pour la signalisation routière.
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3e/2^e E/2006.423.084.00.MCS

ADOPTE à l'unanimité – 34e annexe

27^e objet : Mission d'auteur de projet pour l'Aménagement intérieur de l'immeuble sis rue d'Enghien, 18 à Mons. Approbation de l'avenant n° 2 3e/1^e E/2005.104.015.MG

ADOPTE à l'unanimité – 35e annexe

28^e objet : Maison de la Presse à Mons – Remplacement de la chaudière.
Approbation du décompte final 3e/1^e E/2005.104.028.MCP

REMIS

29^e objet : École des Arquebusiers – Remplacement des corniches.
Application des dispositions de l'article L1311-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3e/1^e E/2006.772.149.00.BA

ADOPTE à l'unanimité – 36e annexe

30^e objet : Acquisition de véhicules et camionnettes (Lots 7 à 9).
Approbation du projet et recours au MET 3e/3^e E/2006.136.041.LOTS 7 à 9 GT

ADOPTE à l'unanimité – 37 e annexe

31^e objet : Écoles primaires et maternelles communales. Ouvertures de classes maternelles dites « d'été » au 3.5.2006. 8e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 38e annexe

32^e objet : Plan triennal du Logement – 2004-2006. Immobilière sociale Toit & Moi : approbation de l'avenant : rue Ferrer, 150 et 194 à Cuesmes et rue du Temple à Ghlin.

Mme JUNGST Henriette, Conseillère : En fait au point 32, il s'agit d'une modification du plan triennal du logement 2004-2006. Et donc il s'agit de modifications opérées par l'immobilière sociale « *TOIT ET MOI* ». On nous demande en fait d'accepter des modifications au niveau de l'affectation de certains bâtiments, c'est-à-dire en gros à Cuesmes, à la rue Ferrer, de transformer 2 maisons, je veux dire de passer de deux logements par maison à un logement et au niveau de Ghlin, de transformer l'affectation des 22 logements prévus. Alors, je me permets d'aborder cette question, je sais qu'il s'agit surtout d'une question à poser dans un Conseil d'administration peut être de cette immobilière sociale « *TOIT ET MOI* » mais comme nous n'y sommes pas représentés et que nous avons la chance d'avoir parmi nous la Présidente de cette immobilière, je voudrais savoir si en tous les cas dans tous ces aménagements on tient compte des possibilités de réduction des coûts énergétiques. Et j'aimerais avoir disons une information sur cet aspect là proprement dit.

M. SAKAS Achille, Echevin : Pour la modification à Cuesmes à la rue Ferrer au 194 et au 150 c'est suite aux études, il s'est avéré que transformer cette maison en deux appartements dépasserait largement les montants prévus. Donc « *TOIT ET MOI* » devrait mettre la différence sur fonds propres.

Mme POURBAIX Joëlle, Conseillère : Pour compléter la réponse de Monsieur SAKAS, vous savez comme moi, parce que vous lisez également les journaux, que l'Immobilière Sociale est particulièrement préoccupée par les problèmes d'énergie et d'isolation notamment j'en veux pour preuve notamment le projet PPP à l'Allée des Oiseaux et la création de maisons passives. Je veux dire que c'est le meilleur exemple qu'on puisse donner. Développement durable, isolation, c'est une préoccupation qui revient dans tous les logements ça vous pouvez en être certains, la Régie, le Département patrimoine est très, non seulement équipé en personnel en étude, en personnes avec d'énormes compétences en matière d'étude. Voilà, pour chaque fois augmenter tant que faire se peut les capacités d'isolation et d'économie d'énergie dans tous les logements. C'est plus facile évidemment sur des logements neufs, c'est beaucoup plus facile. Chaque fois avec un rapport coût/résultat mais chaque fois on y est excessivement attentifs, c'est un leitmotiv en tout cas.

ADOPTE à l'unanimité – 39e annexe

Sortie de M. JACQUEMIN : 36 présents

33^e objet : Mons Harmignies chaussée de Beaumont, 434. Raccordement à l'égout du presbytère via la rue Berlanger.

Constitution d'une servitude de passage en sous-sol

Approbation du projet d'acte Cellule foncière RF/MAS

ADOPTE à l'unanimité – 40e annexe

34^e objet : Mons Chemin Chêne aux Haies. Régularisation d'une situation de fait tendant à l'élargissement du chemin vicinal n°15.

Indemnisation de riverains. Cellule Logement RF/MAS

REMIS

35^e objet : Cuesmes. Aliénation de l'appartement une chambre sis rue H. Delanois, 24/5 à Cuesmes. Cellule foncière RF/MDB

REMIS

36° objet : Acquisition d'une parcelle de terrain sise à Jemappes, cadastrée Mons-22ème division section B n°1101 G5 d'une contenance de 75 ares 57 centiares. Rectification de la délibération prise le 24 avril 2006. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité - 41e annexe

37° objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n° 41 dans le parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité - 42 e annexe

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Je remercie l'assistance.

La séance s'ouvre à huis clos avec 36 présents

Sont absents : MM. R. BIEFNOT, DUPONT, B. BIEFNOT, M. SPEER, Mme BLAZE, M. ROSSI, Mmes ISAAC, JOARLETTE, M. JACQUEMIN

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

38° objet : IPHF. Désignation des représentants aux Assemblées générales.
Secrétariat IPHF/MPO

ADOPTE – 43° annexe

39° objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un chef de service administratif. 1° 4307

ADOPTE – 44° annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration –
Modification – Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre de l'assistance médicale. 1° 10126

ADOPTE – 45° annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration.
1° 10272

ADOPTE – 46° annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

40° objet : PERSONNEL OUVRIER. Démission honorable de ses fonctions d'un ouvrier qualifié définitif. 1° 4079

ADOPTE – 47° annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
41° objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à une technicienne de surface définitive. 1e 4724

ADOPTE – 48° annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
42° objet : POLITIQUE DES GRANDES VILLES. Octroi d'un congé parental par réduction des prestations d'1/5e temps à un gradué. 1e 12192

ADOPTE – 49° ANNEXE

43° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à une technicienne de surface. 1° 11373.3

ADOPTE – 50° annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Fin d'interruption de carrière à mi-temps. Octroi d'un congé parental à temps plein – octroi d'une interruption de carrière complète à une employée d'administration. 1° 10994.4

ADOPTE – 51° annexe

44° objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Démission d'un adjudant chef pompier professionnel SI 3307

ADOPTE – 52° annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Département Incendie - Promotion d'un Premier Sergent pompier professionnel au grade d'adjudant SI 28 Gen

ADOPTE – 53° annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Département Ambulance – Promotion de 3 Sergents pompiers professionnels et d'un Caporal pompier professionnel au grade d'Adjudant SI 28 Gen

ADOPTE – 54° annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Constitution d'une réserve de promotion au grade d'adjudant pour le Département Incendie SI 28 Gen

ADOPTE – 55° annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
45° objet : CRÈCHE COMMUNALE. Prorogation de l'interruption de carrière accordée
à une puéricultrice. 1^e 4122.3

ADOPTE – 56^e annexe

46° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1e 3575/3528/3189/
3304

ADOPTE – 57^e à 60^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e 3142/3559

ADOPTE – 61^e et 62^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices maternelles.
8e/1^e 3454/3481/3378/3567/3482/3376/3476/3549

ADOPTE – 63^e à 70^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une
institutrice maternelle définitive. 8e/1^e 6623

ADOPTE – 71^e annexe

47° objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE.

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Désignation d'un éducateur-économiste, à temps plein, à titre temporaire dans un
emploi non vacant. 8e/2^e 7926

ADOPTE – 72^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8536

ADOPTE – 73^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice. 8e/2^e 8560

ADOPTE – 74^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8037

ADOPTE – 75^e annexe

48^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS.

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8e/2^e 6374

ADOPTE – 76^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle.
8e/2e 7133

ADOPTE – 77^e annexe

49^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – MONSFORMATIONS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Désignation d'une secrétaire de direction à temps plein, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8e/2e 8225

ADOPTE – 78^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Désignation d'une surveillante-éducatrice, à temps plein, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8198

ADOPTE – 79^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Désignation d'une éducatrice-économe, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8274

ADOPTE – 80^e annexe

M. DARVILLE ne participe pas au vote

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Désignation d'un surveillant-éducateur, à temps plein, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8446

ADOPTE – 81^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- e) Désignation d'un rédacteur à mi-temps, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8e/2° 8554

ADOPTE – 82° annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2006.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président ff

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Jean-Claude CARPENTIER.

=====